



RALLYE DE FRANCE ALSACE

GRAND NATIONAL

Championnat de France des Rallyes

Coupe de France des Rallyes

29 septembre au 2 Octobre 2011

Règlement Particulier – Version définitive

Ce règlement particulier complète le règlement du Championnat de France des Rallyes.

PROGRAMME

Vendredi 17 juin		Parution du règlement
Vendredi 1 juillet		Ouverture des engagements
Lundi 5 septembre	23h59	Clôture des engagements
Lundi 12 septembre	18h00	Publication de la liste des engagés et numéros de course, Horaires de convocations aux vérifications administratives et techniques, notification des différents marquages
Lundi 26 septembre	13h00 à 20h00	Vérifications administratives Mise à disposition du Carnet d'Itinéraire (Road Book)
Mardi 27, mercredi 28, jeudi 29 septembre		Reconnaitances organisées selon timing annexé Distribution du cahier de notes obligatoire au départ des épreuves spéciales (voir article 6.2)
Mercredi 28 septembre	10h00 à 20h00	Installation obligatoire des structures d'assistance sur le parc d'assistance, <u>selon le plan réalisé par l'organisateur</u> , situé au Zénith de Strasbourg
Jeudi 29 septembre	13h00 à 19h00	Vérifications techniques au Zénith de Strasbourg
	16h00 à 19h00	Marquage des pneumatiques au Zénith de Strasbourg
	19h00	Briefing obligatoire pour tous les concurrents du Rallye de France Alsace Grand National au Zénith Strasbourg
Jeudi 29 septembre	19h30 21h00	1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs Publication de la liste des équipages autorisés à prendre le départ et l'ordre de départ de la 1 ^{ère} étape
Vendredi 30 septembre	14h30 19h58	Départ de la 1 ^{ère} étape (1 ^{ère} voiture) Arrivée de la 1 ^{ère} étape 30' après l'arrivée du dernier concurrent : Publication du classement partiel et ordre de départ de la 2 ^{ème} étape
Samedi 1 octobre	12h40 21h18	Départ de la 2 ^{ème} étape (1 ^{ère} voiture) – Parc Fermé Strasbourg Zénith Arrivée de la 2 ^{ème} étape 30' après l'arrivée du dernier concurrent : Publication du classement partiel et ordre de départ de la 3 ^{ème} étape
Dimanche 2 octobre	11h05 16h54 18h00	Départ de la 3 ^{ème} étape (1 ^{ère} voiture) – Parc Fermé Strasbourg Zénith Arrivée & podium final Rallye de France Alsace Grand National Vérifications finales – Zénith de Strasbourg 30' après l'arrivée du dernier concurrent : Affichage des résultats provisoires

TABLEAUX OFFICIELS D’AFFICHAGE

Du lundi 26 septembre 14h00
Au dimanche 2 octobre 23h00 Zénith de Strasbourg

LISTE DES ADRESSES

Organisation du Rallye & Secrétariat FFSA – Rallye de France Alsace Grand National
32 Avenue de New York – 75781 Paris Cedex 16
Tél : 01 44 30 24 00 – Fax : 01 40 50 02 56
rallyedefrance@ffsa.org
www.rallyedefrance.com

Permanence du Rallye	Zénith de Strasbourg à compter du lundi 26 septembre 08h00
Accueil Officiels – Partenaires	Zénith de Strasbourg
Vérifications administratives	Zénith de Strasbourg
Vérifications techniques	Zénith de Strasbourg
Marquage des pneumatiques	Zénith de Strasbourg
Vérifications finales	Zénith de Strasbourg
Direction de course	Zénith de Strasbourg
Collège des Commissaires Sportifs	Zénith de Strasbourg
Salle de Presse	Zénith de Strasbourg

Parc remorques : Les remorques des concurrents pourront être stationnées à partir du lundi 26 septembre 19h00 jusqu’au dimanche 2 octobre 23h00 sur le site suivant : Parc des Forges.

Un système de laissez passer sera mis en œuvre et délivré à l’occasion des vérifications administratives.

ARTICLE 1 – ORGANISATION

La FFSA organise du 29 septembre au 2 octobre 2011, un rallye automobile dénommé : Rallye de France Alsace – Grand National.

Ce rallye se déroule dans le cadre et sur une partie du parcours du Rallye de France Alsace.

Le présent règlement a reçu de la FFSA le permis d’organisation n°1 en date du : 9 juin 2011

1.1 Officiels

Les officiels du Rallye de France – Alsace, ainsi que :

		ASA/Licence
Commissaires Sportifs		
Président	Daniel Wachoru	0909 - 6393
Membres	Albert Hurard	0514 - 1057
	Jean Charles Bidal	0305 - 1625
Secrétaire du Collège	Odile Peureux	0302 - 11716
Directeur de Course	Yves Guillou	1207 - 1995
Commissaires chargés des relations avec les concurrents		
	Gérard Légiot	0412 - 3293
	Georges Lemmens	1411 - 46609
Médecin Fédéral	Claude Meistelman	0312 - 21965
Médecin FFSA	Jean Jacques Issermann	1411 - 70
Commissaires Techniques	Hervé Cuny (responsable)	0304 - 33001
	Serge Pegolotti	1603 - 6047
	Yvon Journaux	0809 - 19327
	Sylvain Menoret	1507 - 8845
	Sébastien Veron	1714 - 46757

Commissaires Techniques Trophées Twingo R1, R2, R3 :

	Sylvain Alanore	1411 - 1768673
	Michel Cruquet	1411 - 16147
	Laurent Blanchoud	1411 - 52852
Juges de fait		
	Serge Mistri	0317 - 5945
	Patrice Cottet	0305 - 8012
	André Della Torre	0304 - 15060
	André Begel	0313 - 3848
Responsable presse FFSA	Georges Colin	0108 - 26640
Informatique	Patrick Soft	

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement, ainsi que dans les éventuels additifs sont juges de faits.

1.2 Eligibilité

Le Rallye de France Alsace – Grand National compte pour :

Le Championnat de France des Rallyes
Le Championnat de France des Rallyes Team
Le Championnat de France des Rallyes Junior
Le Classement Promotion – Trophée MICHELIN
Le Trophée Renault Twingo R1
Le Trophée Renault Twingo R2
Le Citroën Racing Trophy
La Coupe de France des Rallyes 2012, coefficient 3

1.3 Vérifications

Les vérifications administratives auront lieu le lundi 26 septembre de 13h00 à 20h00 au Zénith de Strasbourg.

Les vérifications techniques auront lieu le jeudi 29 septembre de 13h00 à 19h00 au Zénith de Strasbourg.

Les horaires de convocation aux vérifications administratives et techniques seront publiés le lundi 12 septembre à 18h00. Ils seront exclusivement et uniquement consultables sur le site www.rallyedefrance.com

Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues dans les Prescriptions Générales de la FFSA.

Le marquage des pneumatiques aura lieu le jeudi 29 septembre de 17h00 à 19h00 au Zénith de Strasbourg. Les informations concernant ce marquage ainsi que les autres points relatifs aux obligations des concurrents sont consultables sur le site www.rallyedefrance.com

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées au Zénith de Strasbourg. Le tarif horaire de la main d'œuvre est de 45 € TTC.

ARTICLE 3 – CONCURRENTS & PILOTES

3.1 Demande d'engagement et inscriptions :

3.1.5 Toute personne qui désire participer au Rallye de France Alsace – Grand National doit adresser au secrétariat du Rallye :

FFSA – Rallye de France Alsace Grand National
32 Avenue de New York – 75781 Paris Cédex 16
Tél : 01 44 30 24 00 – Fax : 01 40 50 02 56

rallyedefrance@ffsa.org
www.rallyedefrance.com

La demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 5 septembre à 23h59.

L'ordre des priorités concernant les engagements sera le suivant :

Première priorité :

Les pilotes régulièrement inscrits au CF et/ou au Classement Promotion – Trophée MICHELIN, ainsi qu'à une coupe monomarque (Twingo R1 & Twingo R2) bénéficieront d'une priorité d'engagement, **valable jusqu'au lundi 22 août 23H59**, à partir du moment où ils ont figuré sur la liste des autorisés à prendre le départ de 2 rallyes du Championnat de France des Rallyes 2011 (Rallye du Mont Blanc Morzine inclus).

Deuxième priorité :

L'organisateur pourra attribuer 10 opportunités d'inscription aux candidats de son choix afin que ceux-ci figurent dans la liste des engagés publiée le 12 septembre. (Les conditions liées à l'inscription étant celles mentionnées dans l'article 3.1.11).

Le nombre maximum d'engagés est fixé à 100 voitures.

En outre, il sera mis en œuvre une éventuelle désignation de suppléants, en conformité avec l'article IV.D des prescriptions générales de la FFSA :

Sera considéré comme suppléant tout pilote dont l'engagement régulier sera parvenu à l'organisateur après que les concurrents réguliers et acceptés par l'organisateur aient atteint le nombre maximum prévu par le règlement de l'épreuve.

Il sera procédé à son inscription sur une liste d'attente tenue par ordre chronologique. Le pilote suppléant sera avisé par l'organisateur de son inscription et de son rang sur la liste d'attente lors de la publication de la liste des engagés.

En cas de forfait d'un pilote figurant sur la liste des engagés, le pilote se trouvant en première ligne sur la liste d'attente en sera immédiatement avisé par l'organisateur et sera invité à confirmer par fax, son engagement.

En cas de forfait survenu au cours des vérifications, sera appelé à participer le premier suppléant figurant sur la liste des pilotes suppléants présents et recensés aux vérifications au moment où le forfait sera enregistré.

3.1.11 Les droits d'engagement du Rallye de France Alsace – Grand National, avec la publicité facultative, sont fixés de la manière suivante :

Engagement Concurrent :	950 €
Engagement Concurrent appartenant à une coupe Mono Marque :	750 €

Les droits d'engagement seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative proposée par les organisateurs.

La majoration applicable sera exigée immédiatement si en cours d'épreuve, l'absence de la publicité facultative est constatée.

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement aurait été refusé. Les chèques seront mis à l'encaissement le lundi 12 septembre à la date de parution de la liste des engagés. Aucun remboursement ne sera effectué, à compter de cette date, aux concurrents qui ne pourraient, pour quelques raisons que ce soient ne pas prendre le départ du rallye.

3.1.12 La demande d'engagement doit être accompagnée :

- De la photocopie de la première page de la fiche d'homologation de la voiture engagée
- De la photocopie de la carte grise de la voiture engagée ou du document correspondant
- De la photocopie des licences du concurrent, du pilote et du copilote
- De 2 photos d'identité (format 4x4 cm) pour chaque membre de l'équipage
- Du montant des droits d'engagement adressés sous forme de chèque. Ces derniers comprennent la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers, ne plaque « Assistance » et un accès au parc d'assistance
- De la notification de fréquences radio éventuellement utilisées pendant le rallye, conformément aux réglementations en vigueur

Aucune demande incomplète ne sera prise en considération.

ARTICLE 4 – VOITURES & EQUIPEMENTS

4.1 Voitures autorisées

Conforme au règlement standard de la FFSA et au règlement du Championnat de France des Rallyes

Groupe A et FA y compris WRC, Super 2000, Super 1600, Kit Car

Groupe R : R3, R2, R1

Groupe GT de série ; Groupe GT+

Groupe N et FN

Groupe F2000

Autres catégories conformes à la réglementation du Championnat de France des Rallyes

4.1.3 Pneumatiques

Conforme au règlement standard FFSA : 14 pneumatiques maximum pourront être utilisés.

4.1.4 Carburant

Conforme au règlement standard de la FFSA

4.3 Assistance

L'assistance est interdite sur la totalité du parcours, en dehors des parcs d'assistance mentionnés dans le Road Book. Seuls les véhicules autorisés, porteurs de la plaque « Service », seront admis dans les parcs d'assistance. Une seule plaque « Service » sera délivrée par voiture engagée.

Chaque voiture engagée bénéficiera d'une surface de 10 m de profondeur x 6 mètres de largeur (60m2).

Les parcs d'assistance sont destinés à cette seule utilisation.

Les vidages d'eaux usées, le lavage des véhicules et le piquetage au sol sont interdits dans les parcs d'assistance sous peine d'amende.

Tout véhicule stationné dans le parc d'assistance, en dehors de la surface impartie aux concurrents, sera immédiatement enlevé par l'organisateur.

A l'extérieur de ces parcs, toute intervention sur les voitures ne pourra être effectuée que par les seuls membres de l'équipage, avec les moyens du bord, sans l'apport d'aide extérieure. Le stationnement est interdit sur les chaussées.

Les véhicules d'accompagnement, suiveurs ou précédents sont interdits.

4.3.2 Changement de pneumatiques

Pour tous les concurrents, les changements de pneumatiques se feront uniquement dans les parcs d'assistance. La permutation des roues, ainsi que le montage de la roue de secours par les membres de l'équipage sont autorisés en dehors des parcs d'assistance sans aide extérieure.

4.3.3 Zone de ravitaillement Carburant

Des zones de ravitaillement supplémentaires seront situées aux points suivants :

Etape 1 : Provençères (avant ES Pays d'Ormont)

Etape 2 : Colmar (avant ES Hohlandsbourg) + Kruth (avant ES Grand Ballon)

Etape 3 : Wissembourg (avant ES Vignoble de Cleebourg)

Chaque concurrent pourra être assisté d'un seul véhicule d'assistance muni d'une identification.

Cette identification permettant d'accéder aux zones de ravitaillement sera remise aux concurrents à l'occasion des vérifications administratives (il sera nécessaire de fournir obligatoirement à cet effet l'immatriculation du véhicule utilisé à cet effet, et le cas échéant le nombre de voitures de compétition auquel il assurera la distribution de carburant).

Le véhicule d'assistance devra être équipé de 2 extincteurs manuels de 2kg poudre, ou d'un seul de 5 kg poudre, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans. Une protection sera mise au sol, sous la voiture de compétition lors de l'opération.

Il ne pourra y avoir au maximum que 2 personnes dans le véhicule d'assistance située dans la zone de refuelling.

Le véhicule d'assistance destiné au ravitaillement en essence dans la zone de refuelling pourra entrer dans cette zone 15 minutes environ avant l'arrivée du concurrent et quitter cette zone au plus tôt dès la fin du ravitaillement. Dans le cas où le véhicule d'assistance assure le ravitaillement de plusieurs concurrents, celui-ci pourra rester sur site après accord des responsables du site.

ARTICLE 5 – PUBLICITE

5.2.1

Publicité obligatoire : Plaques et Numéros : voir schéma en annexe

Publicité facultative : Pare brise : communiquée par un additif au présent règlement particulier

IMPORTANT : La pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye ou à proximité immédiate (visibles par les spectateurs), l'organisation d'opérations de relations publiques, de réception, et en général l'utilisation à des fins publicitaires, ou de promotion du nom, des images du Rallye de France Alsace et Grand National sont formellement interdites sans autorisation de l'organisateur. Ceci s'applique particulièrement à chaque entreprise, collectivité, association ou organisme apportant leur aide sous quelque forme que ce soit à un concurrent engagé. Le concurrent est solidairement responsable des actions de ses partenaires. En cas d'infraction, le concurrent devra verser **au minimum** à l'organisateur une somme égale à 10 fois le montant de l'engagement.

La prise de vue vidéo ou film hors du cadre privé et familial ainsi que la commercialisation de toute image sous quelque forme que ce soit est interdite sans accord de l'organisateur.

ARTICLE 6 – SITES & INFRASTRUCTURES

6.1 Description

Longueur totale du parcours	781,58 km
Nombre d'épreuves spéciales	12
Longueur totale des épreuves spéciales	175,61 km
Nombre de sections	6
Type de revêtement	166,58 km asphalte / 9,03 km terre

- ES 5 Klévener : 1,24 km de terre
- ES 8 Salm : 2,03 km de terre
- ES 21 Gravière de Bischwiller : 5,76 km de terre

Parc d'assistance :

1 ^{ère} étape	Zénith Strasbourg
2 ^{ème} étape	Zénith Strasbourg
3 ^{ème} étape	Zénith Strasbourg

L'itinéraire fait l'objet de l'annexe itinéraire

6.2.1 Reconnaissances

Le road book sera disponible, pour les concurrents régulièrement engagés, au Zénith de Strasbourg, à l'occasion des vérifications administratives.

Un exemplaire du road book sera remis gratuitement à chaque équipage. L'exemplaire supplémentaire sera disponible lors des vérifications administratives au prix de 30 €.

Avec leur road book, les concurrents recevront le programme des reconnaissances pour chaque épreuve spéciale. Les reconnaissances, seront strictement réglementées. En dehors des créneaux mentionnés par l'organisateur, elles sont strictement interdites, toute présence de licenciés FFSA qui prendra part au Rallye de France Alsace Grand National est interdite.

Dans les dates et horaires autorisés, le nombre maximum de passage sera limité à 2.

Le retour en arrière, ou le bouclage, sur le parcours des épreuves spéciales est interdit. Seules 2 personnes sont autorisées à bord des véhicules pendant les reconnaissances.

6.2.2 Voitures : conformes au règlement standard des rallyes FFSA.

Les voitures utilisées pour les reconnaissances doivent être strictement de série, y compris dans l'aspect visuel à l'exception d'un lecteur de carte et d'un tripmaster ou équivalent et de deux phares additionnels.

Un autocollant « Reconnaissances » avec numéro d'ordre, sera obligatoirement apposé au milieu et en haut du pare brise ainsi que sur les vitres latérales arrière. Cet autocollant sera remis aux équipages à l'occasion des vérifications administratives.

6.2.3 Les concurrents doivent inscrire, eux même, au stylo à bille, sur le carnet de pointage qu'ils recevront, les renseignements demandés (heures de départ, d'arrivée, et éventuellement de passage dans les épreuves spéciales). Des contrôles seront effectués, l'absence d'inscription des renseignements demandés serait considérée comme une infraction entraînant sanction. Ce carnet de pointage devra être restitué avant 19H00 mercredi 28 septembre au secrétariat du rallye, situé au Zénith de Strasbourg.

6.2.4 Avant de commencer leurs reconnaissances, tous les concurrents recevront un cahier de prise de notes identifié par l'organisateur. Ce cahier leur sera remis au départ des spéciales à reconnaître le mardi 27 septembre. Seul ce cahier pourra être utilisé pendant les reconnaissances et pendant le rallye. Ce seul cahier sera autorisé à bord des voitures.

Les sanctions éventuelles seront conformes au règlement standard des rallyes FFSA.

6.2.5 Les reconnaissances sont tolérées, et selon le programme défini, exclusivement les mardi 27 et mercredi 28 septembre.

ARTICLE 7 – DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 Départ : Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les concurrents du Rallye de France Alsace Grand National partiront derrière ceux du Rallye de France Alsace. Ils effectueront l'ensemble des 2èmes boucles du Rallye de France Alsace.

Les horaires de départ pourront être ajustés en fonction du nombre de concurrents WRC présents.

REMARQUE : les différentes cordes du parcours seront matérialisées à l'aide de piquets.

7.3.16 Il n'y a pas de possibilité de réintégrer le Rallye de France Alsace Grand National après un abandon.

7.5.19 Ouvreurs : Ils sont interdits.

7.5.2 Il n'y a pas de séance d'essai (Shakedown) organisée.

7.5.3 Les dépanneuses, présentes au départ des épreuves spéciales, sont à la disposition du Directeur de Course, dans l'unique but, si nécessaire de libérer la route. Toute intervention des véhicules de dépannage de l'organisation faite à la demande du concurrent ou de son représentant, en dehors d'une décision du Directeur de Course, restera à la charge du concurrent.

7.7 En cas d'abandon, les concurrents ont l'obligation de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone indiqué sur la note d'information remise au moment des vérifications. Toute omission sera soumise au Collège des Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

ARTICLE 8 – PENALITES – RECLAMATION – APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 - CLASSEMENTS

Au cours du Rallye de France Alsace Grand National, les classements seront publiés en conformité avec l'article 9 du règlement standard des rallyes. Les classements partiels officiels seront publiés au Tableau Officiel d’Affichage (Zénith de Strasbourg) :

- 1^{ère} étape : 30' après l'arrivée du dernier concurrent
- 2^{ème} étape : 30' après l'arrivée du dernier concurrent
- 3^{ème} étape : 30' après l'arrivée du dernier concurrent

A l'arrivée du rallye, le dimanche 2 octobre seront établis :

Un classement général, un classement par groupe, un classement par classe, un classement féminin
Un classement Promotion – Trophée MICHELIN

ARTICLE 10 – PRIX – COUPES

La remise des prix et coupes se fera sur le podium d'arrivée finale du Rallye de France Alsace, situé ...

Classement Promotion – Trophée MICHELIN

Voir règlement du Trophée MICHELIN

Classement concurrents hors Trophée MICHELIN, et hors Coupes de Mono Marques, et selon le classement réel par classe :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Plus de 10 partants	E x 1	E x 0,5	E x 0,25
Entre 5 et 10 partants	E x 1	E x 0,50	
Entre 1 et 4 partants	E x 0,50		

(E : montant de l'engagement payé, limité à 950 €)

Les prix seront expédiés par courrier le jeudi 6 octobre 2011.

Les lauréats des divers classements seront récompensés

Coupes : Elles seront remises aux lauréats sur le podium d'arrivée finale

Des récompenses seront attribuées à des Commissaires de Route